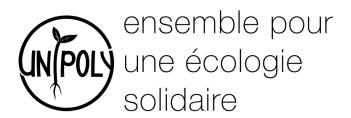
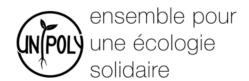
## Demande de Remboursement

| Prénom NOM :  | Ayumi Alexis  |
|---|---|
| NPA, Localité * :   |   |
| IBAN * :  |   |
| Date de la deman  | de: <b>27.03.2023</b>                                 |
| Pôle d'activité :   | UPFL  |
| Motif :   |   |
| Remerciment staff UPFL marchéco du 06.03 semaine de la durabilité |   |
| Montant(CHF):   | 19,6  |
| Signature :   |   |
| *Si ce n'est pas votre prem                                       | ière demande, ces champs ne sont pas obligatoires. <3 |





## Remerciment staff UPFL marchéco du 06.03 semaine de la durabilité

Afin de garantir la qualité de ses activités, l'association Unipoly permet à ses membres de faire des dépenses en espèces au nom de l'association. Le montant est alors préparé sous forme d'enveloppe ou de fond de caisse et la différence des montants initiaux et finaux est alors justifiée par diverses pièces justificatives qui doivent être fournies à la trésorerie générale de l'association. Ces pièces justificatives doivent prouver que les dépenses ont bien été engagées afin d'aider l'association dans son but.

Le document présent témoigne d'une irrégularité dans les pièces justificatives présentées pour les dépenses engagées sous le nom « Remerciment staff UPFL marchéco du 06.03 semaine de la durabilité ». Dans de tels cas, et en l'absence de directives précises sur les mesures à prendre, le présent formulaire sert de confirmation quant à la nature et le but des dépenses engagées sous le nom «Remerciment staff UPFL marchéco du 06.03 semaine de la durabilité ».

Par leur signature du document présent, Ayumi Alexis membre d'Unipoly association pour laquelle lesdites dépenses ont été engagées, et Sylvain Seneclauze, secrétaire général·e de l'association Unipoly, confirment que les dépenses engagées sous le nom « Remerciment staff UPFL marchéco du 06.03 semaine de la durabilité » l'ont été dans le but de servir l'association et de ce fait doivent être sujettes à un remboursement.

Descriptif des objets présents dans l'ensemble des pièces justificatives pour la dépense:

- 1. repas pour staff
  - (a) Pour un total de 19.60
  - (b) Dépense engagée par Ayumi Alexis.

La trésorerie générale de l'association Unipoly reconnait ainsi devoir la somme de 19,6 CHF à Ayumi Alexis.

Le 26.03.2023 à Lausanne.

Le·la membre d'Unipoly

Ayumi Alexis:

Le·la secrétaire général·e d'Unipoly

Sylvain Seneclauze :

X